

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive

Ce jour, le lundi 09 septembre 2013, l'Assemblée Générale constitutive de l'association dénommée « Association G7-servers » s'est réunie à 17h30 à Dammarie-les-Lys.

Il est désigné, en qualité de président de séance M. BOUTON et M. TRAPIER en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'Assemblée Générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Adoption des statuts
- Adoption du règlement intérieur
- Désignation des premiers membres du Conseil d'Administration
- Montant des Cotisations
- Désignation des personnes habilitées à gérer le compte en banque
- Désignation des personnes déclarant l'association auprès de l'administration

Après débat entre les membres, le président de séance met au vote les différents points :

- Première résolution : Lecture et adoption des statuts.
Cette résolution ayant recueilli 3 voix pour, 0 contre, 0 abstention est adoptée.
Voir les statuts adoptés en pièce jointe.
- Deuxième résolution : Lecture et adoption du règlement intérieur.
Cette résolution ayant recueilli 3 voix pour, 0 contre, 0 abstention est adoptée.
Voir le règlement intérieur adopté en pièce jointe.
- Troisième résolution : Désignation des premiers membres du Conseil d'Administration.

Suite à l'appel de candidatures, l'assemblée désigne :

- M. BOUTON en tant que Président ayant recueilli 3 voix pour, 0 contre, 0 abstention
- M. GIRARD en tant que Trésorier ayant recueilli 3 voix pour, 0 contre, 0 abstention
- M. TRAPIER en tant que Secrétaire ayant recueilli 3 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Ceux-ci exerceront leurs fonctions conformément aux statuts.

- Quatrième résolution : Vote du montant de la cotisation
L'Assemblée Générale constitutive fixe, pour la première année, le montant des cotisations comme suit : 12€ par personne physique ou morale.

- Cinquième résolution : Désignation des personnes habilitées à gérer le compte en banque.

L'assemblée désigne : M. BOUTON qui occupe la fonction de Président et M. GIRARD qui occupe la fonction de Trésorier.

- Sixième résolution : M. BOUTON a été désigné pour procéder aux déclarations de l'association auprès de l'administration (Préfecture, sous-préfecture)

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 18h00.

Le Président de séance



Le secrétaire de séance

